



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ours

Question écrite n° 34841

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'urgence d'un renouvellement des populations d'ours dans les Pyrénées. Alors que les Français en général et les montagnards pyrénéens en particulier se disent majoritairement favorables à la présence de l'ours, considéré comme patrimoine pyrénéen et bénéficiant d'une image touristique positive, l'État demeure très peu préoccupé par sa conservation. Pourtant, l'espèce est aujourd'hui menacée d'extinction. La population d'ours, notamment en Pyrénées Centrales et en Béarn, est en effet vieillissante et trop peu nombreuse pour se reproduire convenablement et assurer une descendance viable. Il serait donc souhaitable que l'État engage dans les plus brefs délais un programme de renforcement des effectifs d'ours à l'échelle du massif pyrénéen, tout en assurant un soutien au monde pastoral afin qu'hommes et ours puissent cohabiter. La survie et le développement de l'ours, patrimoine naturel emblématique, est à ce prix et doit mobiliser sans attendre les autorités concernées. C'est la raison pour laquelle il lui demande si elle compte engager un nouveau programme de réintroduction à l'échelle du massif pyrénéen.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la population ursine dans les Pyrénées. Le département des Pyrénées-Atlantiques abrite actuellement les seuls représentants de la souche française de l'ours des Pyrénées. Après l'abattage à l'automne 2004 d'un ours femelle, le maintien des ours n'est possible qu'avec un renforcement rapide de la population des ours des Pyrénées. C'est la raison pour laquelle a été prise en janvier 2005 la décision de principe de la réintroduction dans le milieu naturel, en plusieurs phases, du nombre d'ours nécessaire à restaurer la population ursine dans le massif pyrénéen, l'objectif annoncé étant le doublement de cette population d'ici à 2008. Les administrations centrales et locales de l'État ainsi que les établissements publics compétents sont d'ores et déjà mobilisés pour procéder à une large concertation avec l'ensemble des parties concernées : collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles, associations de protection de la nature, chasseurs, forestiers, professionnels du tourisme... Lancée à la mi-février 2005, cette concertation s'est déroulée jusqu'à la fin du mois d'avril 2005 et a bénéficié des avis de biologistes spécialisés en France ou à l'étranger. Des collaborations ont également été nouées ou renforcées avec les autorités des pays frontaliers et des pays d'où sont susceptibles de provenir les animaux relâchés dans le milieu naturel. Les conditions précises des opérations de renforcement seront définitivement établies à la suite de cette concertation élargie, dans le cadre d'un plan de restauration de l'espèce.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34841

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1521

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7088